

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Arianne Laplante](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3024a20340ba6004d7e27366>

Date d'obtention : 2023-11-14 18:11:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que je ne dois pas demander de preuves pour pouvoir intervenir et que mon rôle n'est pas d'effectuer une enquête à la place de la police. Je retiens aussi que pour pouvoir appliquer le protocole, la demande ne peut provenir d'un parent ou d'un policier. Une plainte de la victime, d'un instigateur ou d'un ami de ceux-ci et qui sont de l'école dans laquelle je suis associée seulement peut débiter une intervention. Finalement, je retiens qu'il existe une trousse complète à laquelle je peux me référer pour guider mon intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va d'abord me permettre de me sentir d'avantage outillée pour intervenir. Je saurais quelles sont les étapes que je dois effectuer avant de contacter les services de police. Aussi, j'aurais une mon approche s'inscrira dans la bienveillance afin de soutenir les différents partis impliqués dans la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais porter une attention dans mon attitude tant auprès de la victime que de l'instigateur afin de ne pas les stigmatiser.

Bien que l'intervention doit être prise au sérieux, je comprends qu'il s'agit d'adolescents et que dans la majorité des cas, l'intention n'était pas maléfique, mais qu'il s'agissait plutôt d'une incompréhension des risques et des possibles conséquences associés au geste. Le mieux est de les accueillir dans l'intervention et de créer un espace de confiance et d'accompagnement dans les démarches.